



Paris, le 21 octobre 2009

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Prêt étudiant garanti par l'Etat : un doublement des prêts accordés à la rentrée 2009**

Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a fait mercredi un point d'étape sur le dispositif du prêt étudiant garanti par l'Etat via Oséo à l'occasion d'un déplacement dans une agence bancaire Banque Populaire du Groupe BPCE, partenaire de l'initiative.

Au cours d'une table ronde avec des étudiants et des salariés de la banque travaillant sur ce dispositif, la ministre a précisé que le fonds de garantie Oséo a permis la mise en place de plus de **6 600 crédits, d'un montant moyen de 8100€**, ce qui représente **53 millions d'euros de financement** au total. Elle a souligné l'attractivité croissante de ce dispositif : d'une rentrée à l'autre, **le nombre de crédits octroyés a en effet presque doublé**, passant de **2408 prêts accordés à la rentrée 2008, à 4197 qui l'ont déjà été en cette rentrée 2009**.

Valérie Pécresse a souligné que ce prêt étudiant garanti par l'Etat est un **outil complémentaire** aux dispositifs d'accompagnement existants (bourses, aides sociales, aides d'urgence etc...) proposés aux étudiants afin de financer une partie de leurs études ou une dépense ponctuelle importante (véhicule, frais engagés pour un séjour à l'étranger, ordinateur...). Elle a précisé que l'objectif de ce prêt est **d'ouvrir la palette** des choix de financement disponibles pour accompagner les étudiants dans leurs études et **répondre à leurs besoins au cas par cas**.

Jusqu'au lancement de ce dispositif en septembre 2008, la grande majorité des étudiants accédant aux prêts bancaires étaient, dans les faits, des étudiants de grandes écoles. La mise en place de ce prêt étudiant sans caution parentale ou d'un tiers, sans condition de ressource, **élargit l'accès à tous les étudiants, notamment ceux issus des universités**.

**Cinq réseaux** bancaires sont aujourd'hui partenaires d'Oséo dans le cadre du dispositif : Caisse d'Epargne, CIC, Crédit Mutuel, Banque Populaire, Société Générale.

#### **Contacts presse :**

- Cabinet de Valérie Pécresse : Karen Bornaghi – 01 55 55 85 30
- OSEO : Sabina Cristova – 01 41 79 98 85  
Vanessa Godet – 01 41 79 84 33

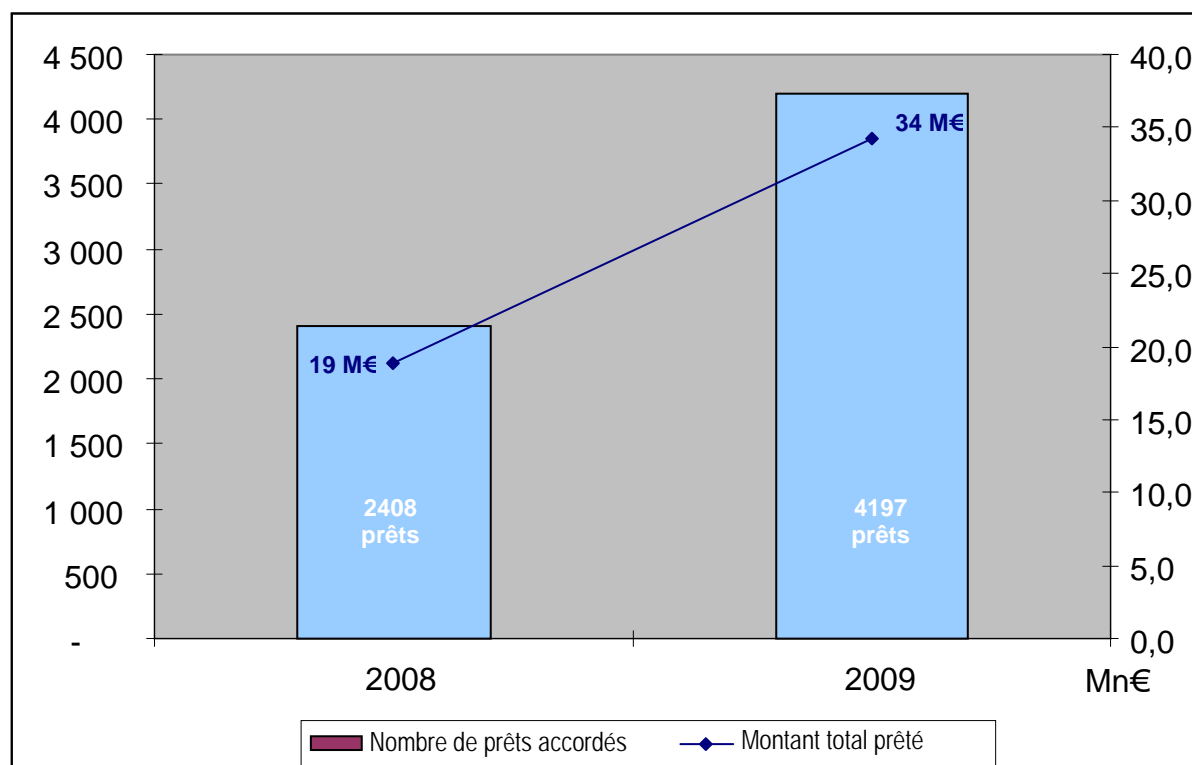
## Le prêt étudiant, un dispositif de financement complémentaire facile d'accès pour tous les étudiants

Le dispositif de prêt étudiant garanti par l'Etat est un **outil complémentaire aux dispositifs d'accompagnement existants (bourses, aides sociales, aides d'urgence etc...)** proposés aux étudiants afin de financer une partie de leurs études ou une dépense ponctuelle importante (véhicule, frais engagés pour un séjour à l'étranger, ordinateur...).

Lancé en septembre 2008, il permet aux étudiants de **disposer d'un choix plus large de dispositifs pour répondre à leurs besoins au cas par cas au cours de leurs études**. Jusqu'à présent, la grande majorité des étudiants accédant aux prêts bancaires étaient, dans les faits, des étudiants de grandes écoles. La mise en place du prêt étudiant en 2008 sans caution parentale ou d'un tiers, sans condition de ressource, élargit l'accès à tous les étudiants, notamment ceux issus des universités. C'est une nouvelle possibilité de financement pour ces étudiants.

### PLUS DE 6600 CREDITS ACCORDES EN UN AN, UN DOUBLEMENT A LA RENTREE 2009

Le fonds de garantie Oséo a permis la mise en place de plus de **6 600 crédits**, d'un montant moyen de 8100€. Cela représente **53 millions d'euros de financement** total depuis septembre 2008. Les chiffres montrent que d'une rentrée à l'autre, **le nombre de crédits octroyés a presque doublé : 2408 prêts avaient été accordés à la rentrée 2008, et déjà 4197 l'ont été en cette rentrée 2009.**

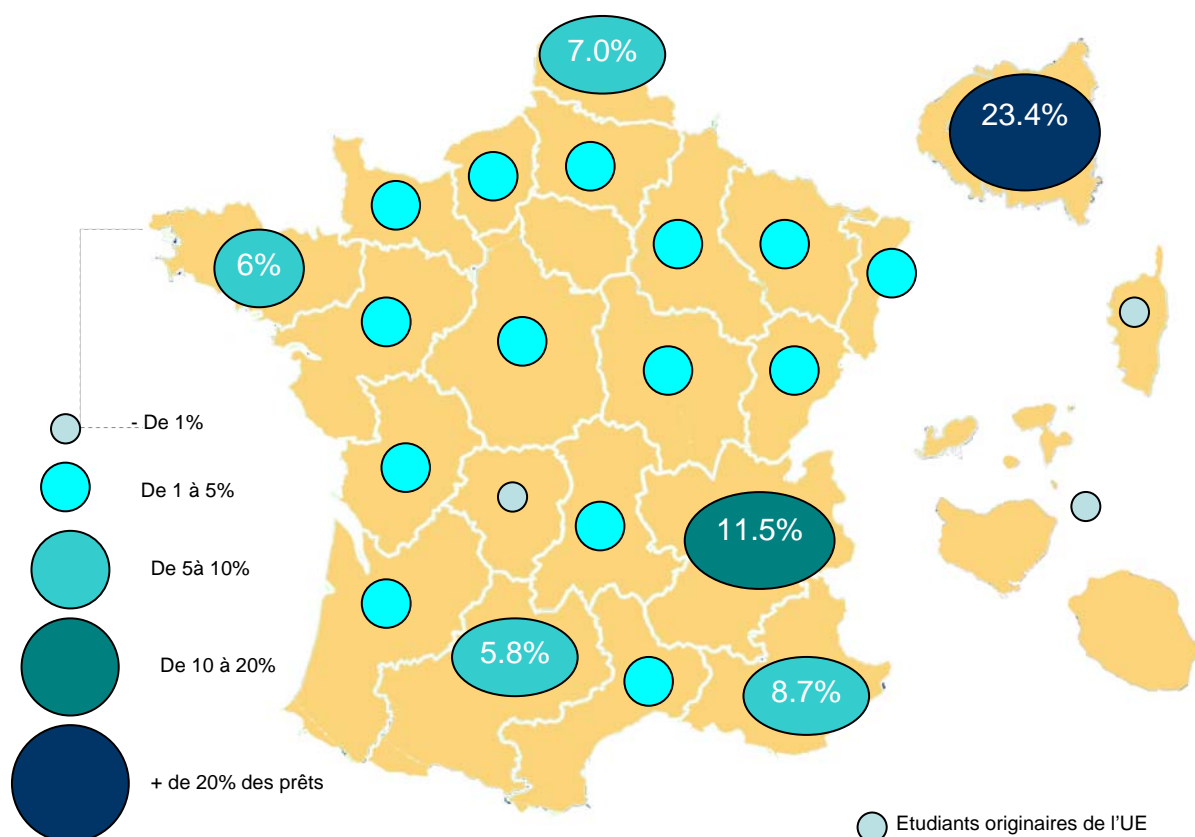


Les caractéristiques des crédits octroyés sont restées très stables tout au long de cette première année d'existence.

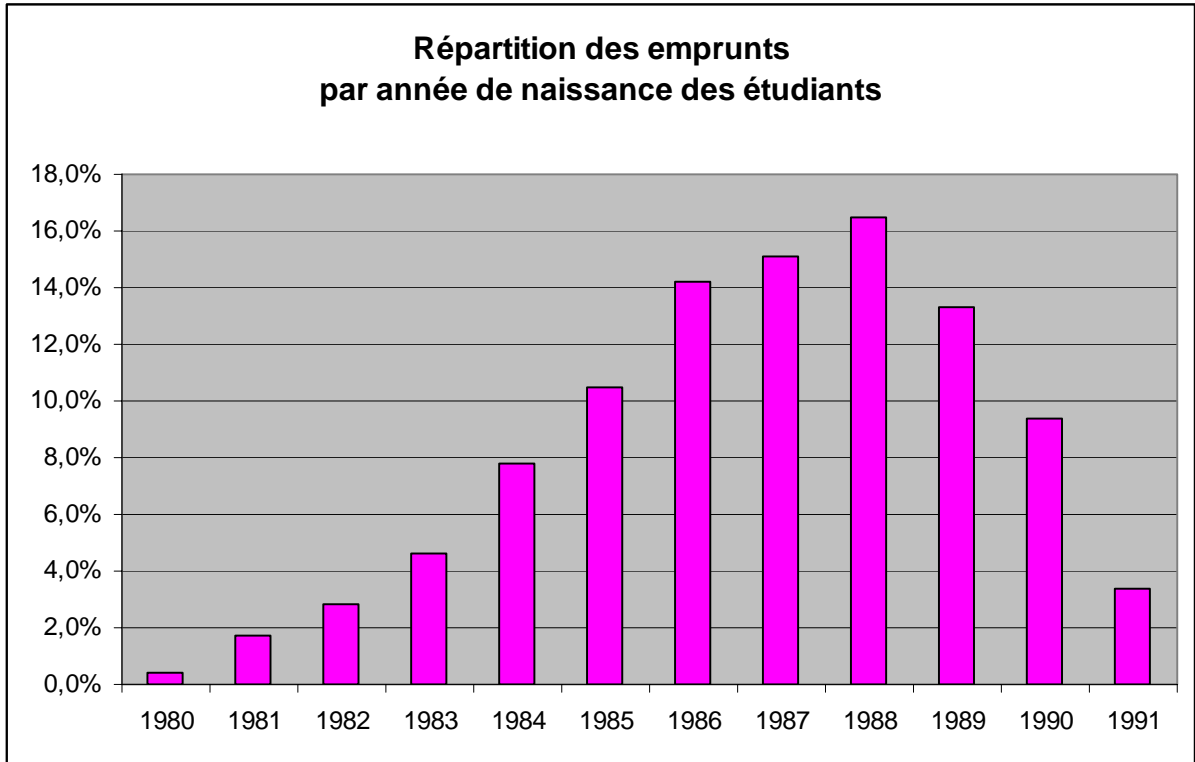
		<i>Rappel des plafonds possibles</i>
Montant moyen accordé	8100 €	15 000 €
Durée moyenne de l'emprunt	72 mois (6 ans)	10 ans
Différé moyen	26 mois (2 ans et un mois)	

### LES REGIONS UNIVERSITAIRES A LA POINTE DU DISPOSITIF

Les grandes régions universitaires que sont les régions Ile-de-France (30% des étudiants), Provence-Alpes-Côte-D'azur, et Rhône-Alpes sont les trois premières utilisatrices du nouveau dispositif. Pour autant, toutes les régions françaises sont concernées, grâce notamment au nombre croissant de réseaux bancaires (5 sont recensés aujourd'hui : Caisse d'Epargne – CIC - Crédit Mutuel – Banque Populaire - Société Générale) qui rejoignent le dispositif.

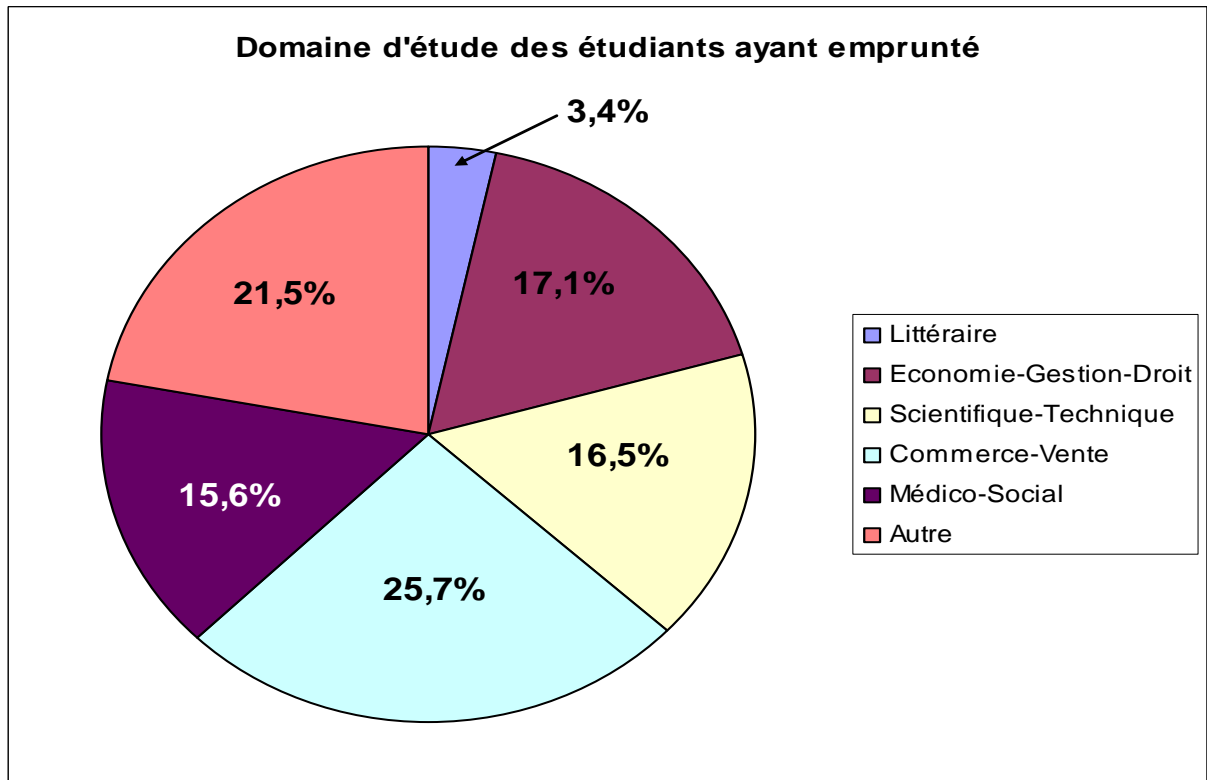


### UN DISPOSITIF A DESTINATION DE TOUS LES ETUDIANTS

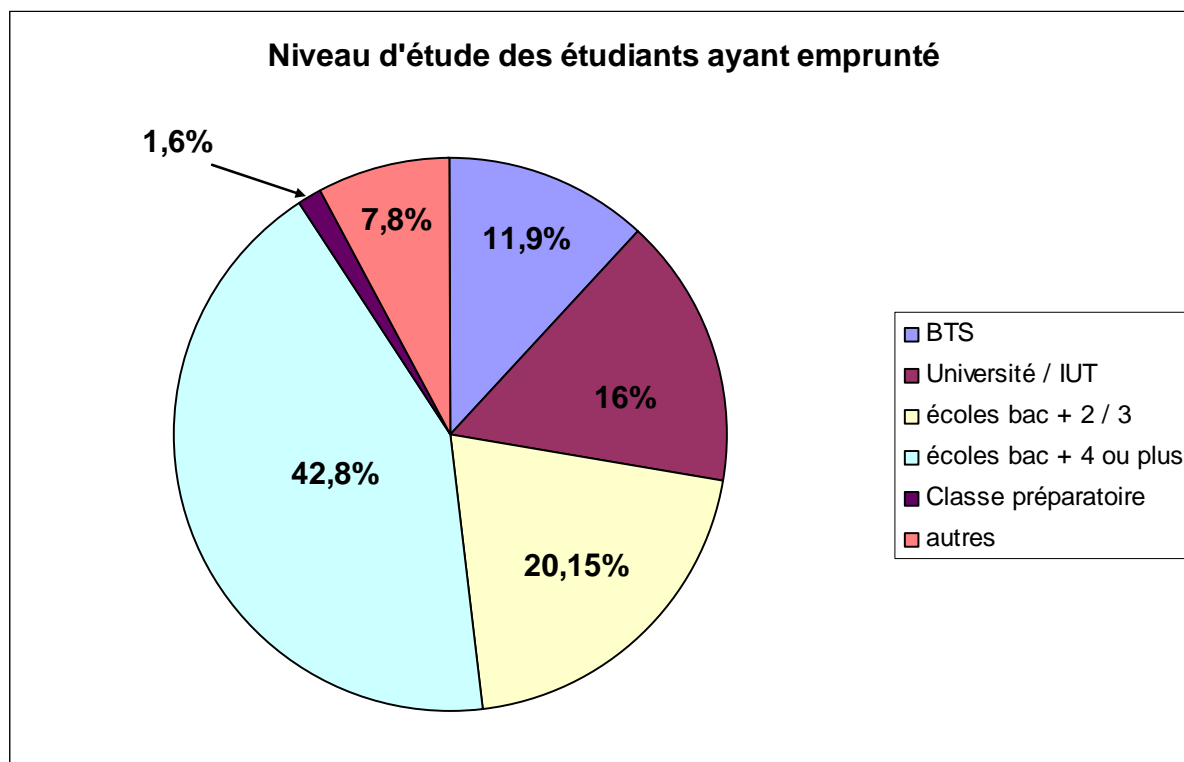


Les étudiants ayant contracté des prêts étudiants sont âgés de 18 à 29 ans. On constate que ce sont les générations des 21-22-23 ans qui sont le plus concernées.

Les étudiants sont issus de toutes les filières, et de tous les niveaux d'études.



On constate par exemple que les étudiants issus des filières médico-sociales sont d'importants consommateurs du prêt étudiant (études longues pour la médecine et souvent coûteuses pour le social ou le paramédical). Le prêt étudiant répond ainsi à un véritable besoin pour les étudiants issus de ces filières.



On constate par exemple que les étudiants issus de l'université, traditionnellement exclus des dispositifs de prêts, sont très bien représentés.

**On distingue globalement deux profils d'étudiants ayant souscrit ce prêt :**

- **des étudiants de niveau bac + 2**, logé en famille, qui ne sont pas indépendants financièrement et qui empruntent entre 3000 et 6000 euros, pour des dépenses occasionnelles et nécessaires au bon déroulement de leurs cursus (voiture d'occasion, ordinateur portable...)

- **des étudiants de niveau bac + 3 / + 4**, qui sont logés en logement universitaire ou locataire, qui dispose d'une indépendance financière partielle (bourse et/ou emploi le week-end), et qui empruntent des montants plus importants entre 10 000 à 15 000 euros pour financer par exemple des frais de scolarité plus coûteux (grandes écoles), ou une installation dans un logement par exemple, ou des frais liés à un séjour à l'étranger.

**Un constat : les prêts bancaires aujourd'hui restent des produits de marché ouverts à un faible segment de la population :**

- Prêts avec conditions de ressources des parents ou de l'étudiant et/ou caution parentale ;
- Dans les faits, essentiellement destinés aux étudiants des grandes écoles.

### **• Le prêt étudiant garanti par l'Etat**

#### **Objectifs**

- Élargir l'accès à l'emprunt à l'ensemble de la population étudiante (pas seulement les étudiants des grandes écoles), habituellement peu "courtisée" par les banques
- Ouvrir le prêt à tous les étudiants, boursiers ou non
- Permettre aux étudiants de diversifier les sources de financement de leur vie étudiante : bourses, emplois étudiants, emprunts bancaires, transferts parentaux...

#### **Public concerné**

- Prêt destiné aux étudiants de moins de 28 ans, français ou ressortissant de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen

#### **Caractéristiques**

- Pas de condition de ressources
- Pas de caution parentale ou d'un tiers

#### **5 Etablissements partenaires à la rentrée 2009**

- Caisse d'Epargne – CIC - Crédit Mutuel – Banque Populaire - Société Générale

### **• Caractéristiques du nouveau « Prêt étudiant »**

- Possibilité de remboursement différé (partiel ou total, laissé au choix de l'étudiant)
- Prêt dont une partie du risque de défaillance est garanti par l'État, à l'instar de systèmes existants dans d'autres pays

### **• Une garantie de l'État par le biais d'OSEO**

#### **Création d'un fonds de garantie « prêts étudiants »**

- L'État confie la gestion de ce fonds de garantie à OSEO
- Ce fonds prend en charge, dans des conditions définies par convention, une partie du risque de défaillance encouru par les banques
- L'État abonde annuellement le fonds de garantie

#### **Caractéristiques de la Garantie**

- Montant maximal du prêt : 15 000 euros / étudiant au total
- Montant garanti : 70% du capital restant du prêt consenti, hors intérêt
- Durée de la garantie : 10 ans maximum, à partir de la date du premier versement des fonds
- L'État poursuivra son effort dans les années à venir et abondera le fonds chaque année pour démultiplier l'offre de prêts

OSEO gère à la demande de l'État la garantie du prêt étudiant. Cette intervention auprès de sa banque permet à l'étudiant d'obtenir un crédit sans caution ni conditions de ressources. Tous les établissements bancaires partenaires peuvent bénéficier de la garantie d'OSEO pour distribuer ce prêt. OSEO peut mettre efficacement en œuvre cette gestion en s'appuyant sur son expérience en matière de garantie des prêts aux petites et moyennes entreprises.